

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 février à 20 heures, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Etienne MOREAU, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 17
- Présents : 13

Date de la convocation : 29/01/2019

Date d'affichage : 29/01/2019

Présents : Mesdames Gisèle DESCHAMPS, Nathalie FUSELLIER, Jacqueline TARDIVEL,
Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry FRÉMONT, Thierry GROSOIS, Christian PACORY, Thierry PAPOT, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER, Patrice NEAU, Yann FONTENY

Absentes excusées : Mesdames Sandrine DESMARRES, Valérie GRÉGOIRE, Sylvie BREFORT, Sandra RIQUIN

Absents, avaient donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry FREMONT

1 - Présentation par la gendarmerie du système de vidéo-protection

Le Maréchal des Logis Chef Pierre-Louis BENETTI, référent Sûreté GGD49, assisté de l'adjudant Frédéric GUEHO, présentent au conseil municipal, à l'aide d'une projection, la phase d'étude de l'implantation d'un système de vidéo protection sur la commune.

Il est précisé qu'il s'agit là d'un diagnostic, qui présente les différents aspects de la délinquance sur le territoire, bilan établi sur les années 2016, 2017, et une partie de l'année 2018.

Il s'avère que VERNANTES est positionnée à un carrefour important de passage, entre l'Indre et Loire et le Maine et Loire.

Si la municipalité souhaite se doter d'un tel système, il faut au préalable demander une autorisation qui doit être validée en Préfecture et qui sera valable 5 ans, renouvelable.

Les personnes (au minimum 3) habilitées à visionner les images, doivent être mentionnées sur la demande. Le Maire est propriétaire des images prises ; il est nécessaire d'autre part d'avoir un local pour stocker le système.

L'avancement de la réflexion doit prendre en compte les éléments suivants :

- Délimitation d'un périmètre
- Gestion par une société privée ou du personnel municipal
- Information du public (panneaux signalétiques)

Après étude sur le terrain, les sites pouvant être équipés de caméras sont répertoriés ci-après :

- Salle des sports, skate-park (x2)
- Chemin au niveau de la salle des fêtes
- Salle des fêtes (pignon)
- Containers rue d'Angleterre
- Mairie
- Route de Noyant
- Lavoir
- Route de Vernoil
- Carrefours des routes de Vernoil et du Toucheau

- Route de Saumur (la Galbrunière)
- Carrefour routes de Mouliherne et Longué
- Entrée route de Longué (près de la gendarmerie)

Le coût de l'installation est à la charge de la commune, le Maire détenant la responsabilité des voies publiques.

Il est possible de choisir seulement le contrôle du flux, ou celui des bâtiments, ou encore de panacher les deux.

Il faut prévoir un montant d'environ 80 000€ pour 10 caméras, maintenance comprise.

L'investissement est important, cependant il n'est pas obligatoire d'installer toutes les caméras.

Toutefois, des subventions peuvent être sollicitées auprès du FIPD (Fonds Interministériel de prévention de la délinquance) ou de la DETR.

Un tour de table a ensuite permis à chacun de s'exprimer sur le sujet.

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 janvier 2019

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

1 -

DESIGNATION	Eglise - mise en sécurité de la cloche
ENTREPRISE	GOUGEON
PRIX HT	2264,00 €
PRIX TTC	2716,80 €

2 -

DESIGNATION	Eglise - mise en place de panneaux d'avertissement
ENTREPRISE	GOUGEON
PRIX HT	107,00 €
PRIX TTC	128,40 €

3 -

DESIGNATION	Plantation et entretien de la commune - avril 2019 à mars 2020
ENTREPRISE	ESAT Le moulin du Pin
PRIX HT	11579 ,37 €
PRIX TTC	13895,24 €

4 -

DESIGNATION	Contrat d'entretien salle des Fêtes (espaces verts)
ENTREPRISE	ESNAULT
PRIX HT	4570,75€
PRIX TTC	5484,90 €

5-

DESIGNATION	Réfection œil de bœuf mairie
ENTREPRISE	Ferronnerie, métallerie, Serrurerie
PRIX HT	1671,25 €
PRIX TTC	2005,50 €

6-

DESIGNATION	Reprise d'enrobés route de Saumur
ENTREPRISE	PIGEON TP Loire Anjou
PRIX HT	1870,00 €
PRIX TTC	2244,00 €

ORDRE DU JOUR

DEL N°04-02/2019-01 Délibérations pour investissements avant le vote du budget

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il y a lieu de délibérer avant le vote du budget pour des travaux, tant à l'ancienne gendarmerie que pour l'extension de la salle des Fêtes.

Ex gendarmerie : maison associative

LOT	DESIGNATION	HT	TTC
LOT 1	DEMOLITIONS MARCHAND-PIEDNOIR LONGUE	5 214,00€	6 256,80€
LOT 2	GROS ŒUVRE - MARCHAND PIEDNOIR	5 741,10€	6 889,32€
LOT 3	CHARPENTE - BOIS - DEVAUD -ALLONNES	2 499,95€	2 999,94€
LOT 4	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM ET MENUISERIES INTERIEURES BOIS - M26B - LONGUE	23 508,73€	28 210,48€
LOT 5	PLATRIERIE - ISOLATION - ROUX - DOUE LA FONTAINE	14 919,38€	17 903,26€
LOT 6	FAUX - PLAFONDS - TREMOLO	2 108,00€	2 529,60€
LOT 7	ELECTRICITE - VMC - CHAUFFAGE - RFE - (REVEREAULT) BAUNE	13 494,40€	16 193,28€
LOT 8	PLOMBERIE - SANITAIRES - DELALANDE RETHORE - LONGUE	7 413,64€	8 896,37€
LOT 9	SOLS SCELLES - FAIENCES - MALEINGE	11 552,43€	13 862,92€
LOT 10	PEINTURES - DOUAIRE - VERNANTES	6 450,77€	7 740,92€
TOTAL		92 902,40€	111 482,88€

AUDIT SIEML participation commune 358,08 TTC

Extension salle des Fêtes

LOT	DESIGNATION	HT	TTC
LOT 1	GROS ŒUVRE - MARCHAND PIEDNOIR	17 800,75€	21 360,90€
LOT 2	CHARPENTE - BOIS - DEVAUD -ALLONNES	6 376,57€	7 651,89€
LOT 3	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - M26B - LONGUE	2 499,95€	2 999,94€
LOT 4	VENTILATION ELECTRICITE- CHAUFFAGE - PAS D'OFFRE - ESTIMATION	3 000,00€	3 600,00€
	TOTAL ESTIMATIF	29 911,47€	35 893,76€

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision, autorise Monsieur le Maire à payer ces sommes avant leur inscription au budget et signer tous les documents liés aux marchés.

DEL N°04-02/2019-02 Demandes de subventions pour l'ex gendarmerie

Monsieur le Maire précise au conseil que le coût global du projet s'élève à 92 500€. Les subventions attendues représenteraient un montant maximum de 80% du financement, en provenance du SIEML et du fonds LEADER (région), sur la partie économie d'énergie seulement.

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision.

DEL N°04-02/2019-03 Signature par Monsieur le Maire du protocole avec l'Etat dans le cadre de la participation citoyenne

Monsieur le Maire précise qu'il y a actuellement 17 référents, et que la gendarmerie a réalisé une fiche.

Il s'agit là d'une phase obligatoire, avant la signature officielle du protocole.

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision, et autorise Monsieur le Maire à signer ce protocole.

DEL N°04-02/2019-04 Création d'un poste d'agent spécialisé principal première classe des écoles maternelles

En raison du départ en retraite, en août prochain, d'une ATSEM au sein de l'école publique, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de la nommer au grade supérieur.

Aucune autre observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette nomination.

DEL N°04-02/2019-05 Reconduction du taux de la part communale de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle qu'une taxe d'aménagement avait été mise en place en 2017.

Il propose que son taux soit reconduit pour l'année 2019 à 1,5% (le même taux qu'en 2018).

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette reconduction.

Questions diverses :

- L'arbre situé à côté de l'ex gendarmerie a été taillé ; un devis d'abattage a été demandé. Madame TARDIVEL informe le conseil que la communauté d'agglomération organise un atelier « isolation », en mairie, le 11 avril à 20h. Elle précise qu'il n'aura lieu que s'il rassemble entre 12 et 15 personnes, n'hésitez pas à vous inscrire.
- Monsieur PAPOT montre au conseil le panneau réalisé pour le projet de la Dustrie, 11 lots qui seront disponibles rue Flandres Dunkerque. Un communiqué de presse sera publié le 20 février prochain, suivi de la présentation au salon de l'habitat en mars, avant le début de la commercialisation.
- Le Maire évoque le panneau d'information sur la place de la mairie ; il a reçu une société qui propose de réaliser un plan de la commune, opération financée par la publicité.
- Monsieur PASQUIER soulève le problème des peupliers du terrain de pétanque, qui sont dangereux et dégradent le sol.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h55.

Fait à VERNANTES, le 7 février 2019

Le secrétaire de séance,

Thierry FREMONT

Le Maire,

Etienne MOREAU

